



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 16 juin 2023 à 8 h 32 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Chagnon.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, Martin Bisson, attachés politiques et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Caroline Murray, conseillère, district électoral de Deschênes, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, direction des centres de services et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

Une présentation a été faite par monsieur Simon Rousseau au sujet de la reddition de comptes sur les inondations.

CE-2023-487

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 24 ET 31 MAI 2023**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 24 et 31 mai 2023 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-488

**SOUSSION 2023 SP 173 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2023 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MITIGOMIJKAN, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU LAC- BEAUCHAMP - ANIK DES MARAIS, OLIVE KAMANYANA ET DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour l'implantation de diverses mesures de modération de la circulation sur trois tronçons de rue sur le territoire de la ville, dans les secteurs d'Aylmer et de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 297 739,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16029-024-67393	271 875,63 \$	Mesures de modération de la vitesse 23-3001 mmc 2023
04-13493	12 948,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 915,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

**CE-2023-489**

**SOUSSION 2023 SP 017 - BOUCLAGE D'AQUEDUC DE LA RUE ASSELIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le rétablissement d'un bouclage d'aqueduc et la réfection de la piste cyclable, situés entre la montée Paiement et la rue Asselin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 301 853,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-012-67394	275 632,60 \$	Ouvrages d'art, réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 21-3071 entre la montée Paiement et la rue Asselin bouclage - Aqueduc
04-13493	13 126,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 094,11 \$	TVP à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

**CE-2023-490**

**SOUSSION 2023 SP 018 - BOUCLAGE D'AQUEDUC DES RUES LAFRENIÈRE ET MIRON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le rétablissement de deux bouclages d'aqueduc sur la rue Louis-Riel, ceux-ci se situant, entre la rue Louis-Riel et le 55, rue Lafrenière ainsi que dans le sentier, entre les rues Louis-Riel et Miron, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 684 328,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-013-67395	308 952,24 \$	Ouvrages d'art – Réfection des réseaux - Aqueduc et égouts - 21-3086 Lafrenière - Aqueduc - Travaux
06-30849-014-67396	315 931,26 \$	Ouvrages d'art – Réfection des réseaux - Aqueduc et égouts - 21-3095 entre les rues Louis-Riel et Miron - Aqueduc
04-13493	29 759,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 685,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-491

**SOUSSION 2023 SP 230 - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GRILLE AMOVIBLE - BASSIN DALTON-BERGERON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme RN Civil – 10570389 Canada inc., 90, rue Vincent-Legris, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour fournir et installer une grille amovible en acier galvanisé au-devant du ponceau exutoire du bassin de rétention Dalton-Bergeron. Ce bassin se trouve dans le secteur Gatineau au sud-ouest de l'intersection, entre le boulevard Lorrain et l'autoroute 50, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 190 772,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-025-67397	66 936,78 \$	Réfection et amélioration - Réseaux d'égouts et d'aqueduc - 15-3056 sc-bassin Dalton/Bergeron (Blanchette)
06-30828-403-67398	107 263,72 \$	Aqueduc - Égout, sentiers cyclable, ponts, trottoirs - 15-3056 bassin Dalton-Bergeron
04-13493	8 296,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 275,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-492

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CÉDRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Cédrière, dossier RS-23-123, comme illustré au plan numéro CRO-23-192 du 19 mai 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cédrière	Nord et Sud	Dans la partie de la rue se terminant en cul-de-sac (au sud de l'intersection Cédrière/Cédrière)	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-192 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-493

**SOUSSION 2023 SP 204 - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA RUE GEORGES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Uniroc Construction inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, pour la réfection routière de la rue Georges située entre le 87, rue Georges et le chemin de Montréal Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 804 815,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-23019-002-67399	734 903,68 \$	Travaux publics - Interventions palliatives partiel - Rue George 22-3076 rue Georges - Pavage
04-13493	34 999,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 912,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-494

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Georges, dossier RS-23-118, comme illustré au plan numéro CRO-23-175 du 25 mai 2023.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Georges	Est	Entre les rues Maclaren ouest et Bridge	En tout temps
Georges	Est	À partir d'un point situé à 135 m au sud de la rue Bridge, sur une distance de 234 m vers le sud	En tout temps
Georges	Ouest	Entre les rues Maclaren ouest et Bridge	En tout temps
Georges	Ouest	À partir de la rue Gérard-Gauthier, sur une distance de 189 m vers le nord	En tout temps

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Georges	Est	De la rue Bridge, sur une distance de 135 m vers le sud	En tout temps
Georges	Ouest	De la rue Bridge, sur une distance de 150 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'entrepreneur est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-175 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-495

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Lorrain, dossier RS-23-119, comme illustré au plan numéro CRO-23-177 du 11 mai 2023.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Boulevard</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Lorrain	Ouest	À partir d'un point situé à 35 m au sud de l'accès au stationnement de la station Rapibus, sur une distance de 24 m vers le sud	En tout temps Excepté pour débarcadère

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-177 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-496

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE - RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET AMÉNAGEMENT DE SITE - DISTRICTS ÉLECTORAUX MULTIPLES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-624 du 6 juillet 2022, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil et électrique pour les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet « Feux rectangulaires à clignotement rapide – Raccordements électriques et aménagement de sites », pour un montant approximatif de 183 454,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 191577 et 193259 ont déjà été approuvées pour un montant de 15 679,14 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 5 838,43 \$ incluant les taxes, pour la conception d'un raccordement électrique via un bâtiment municipal plutôt que par l'ajout d'un poteau électrique portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 21 517,57 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 191577 et 193259 pour un montant de 15 679,14 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 5 838,43 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet « Feux rectangulaires à clignotement rapide – Raccordements électriques et aménagement de sites », portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 21 517,57 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, suite au retrait de cet ajustement, représente un montant de 204 971,68 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-138-67400	5 331,26 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 20-4008 Honoraires professionnels - Feux passages personnes
04-13493	253,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	253,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-497

**SOUSSION 2022 SP 288 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DES RUES DU PROGRÈS ET DE LA CHÂTEAUGUAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour deux projets « Réfection routière de la rue du Progrès » et « Réfection routière de la rue de la Châteauguay », incluant un lien cyclable sur les rues des Sables et de la Châteauguay » pour un montant total de 335 659,16 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 mai 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-122-67401	122 306,65 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 18-3045 – Honoraires professionnels – Rue du progrès
06-30912-123-67402	184 194,90 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 19-3010 – Honoraires professionnels – Rue de la Châteauguay
04-13493	14 597,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 560,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-498

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS MARTIN ROY ET ASSOCIÉS - REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES ET THERMOPOMPES À LA CASERNE 5 - ALDORIA-DUMULONG - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HOPITAL - OLIVE KAMANYANA**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat d'un montant total approximatif de 87 381,00 \$ incluant les taxes, a été octroyé par la délégation de pouvoir numéro 187363 à la firme d'ingénieurs-conseils Martin Roy et associés, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux sans résidence, relativement au projet de remplacement de chaudières et thermopompes à la Caserne 5 Aldoria-Dumulong dans le secteur Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Martin Roy et associés a déposé à la Ville une demande d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 13 797,00 \$ incluant les taxes, pour les suivis supplémentaires en lien avec les demandes de subventions;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif du contrat excède la limite de 100 000 \$ prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 187363 au montant de 87 381,00 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils Martin Roy et associés pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le mandat de préparation de plans et devis et la surveillance des travaux sans résidence relativement au projet de remplacement de chaudières et thermopompes à la Caserne 5 Aldoria-Dumulong;
- approuve le montant de 13 797,00 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Martin Roy et associés, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le mandat de préparation de plans et devis et la surveillance des travaux sans résidence relativement au projet de remplacement de chaudières et thermopompes à la Caserne 5 Aldoria-Dumulong;

Le coût total révisé du mandat, suite au retrait de cet ajustement, représente un montant de 101 178,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19001-013-67403	12 598,50 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 20-2048 caserne 5 - Chaudière
04-13493	600,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	598,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

**CE-2023-499**

**FERMETURE DES RUES POUR L'ÉVÈNEMENT CYCLOVIA DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 2023 DE PROMOTION DU VÉLO LE 8 JUILLET - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau a pour objectif d'encourager les déplacements cyclistes utilitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a mandaté MOBI-O pour organiser une programmation d'activités pour la campagne 2023 de promotion du vélo de la Ville de Gatineau dans le cadre de son Plan directeur du réseau cyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne annuelle de promotion du vélo offre un calendrier d'activités cyclistes aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le boulevard du Plateau, ne dispose pas de lien cyclable entre la rue de l'Atmosphère et le boulevard des Grives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché du Plateau animera le Parc central aux abords de la rue de Bruxelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement Cyclovia, envisagé dans la programmation vélo 2023, vise à établir des aménagements temporaires et proposer des activités pour favoriser et faire la promotion des déplacements cyclistes sur des sections du boulevard du Plateau et de la rue de Bruxelles;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est planifié pour le samedi 8 juillet de 9 h à 20 h, il pourrait être reporté au dimanche 9 juillet en cas de pluie ou à l'année suivante si un chantier d'aménagement sur les voies prévues ne permet pas la tenue de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement implique la fermeture d'une des deux voies de circulation automobile sur le côté nord du boulevard du Plateau, entre la rue de l'Atmosphère (intersection est) et le boulevard des Grives, pour la réserver aux cyclistes avec des aménagements temporaires et une signalisation adaptée;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement implique d'interdire le stationnement sur le côté nord du boulevard du Plateau à partir de la rue de l'Atmosphère (intersection est) jusqu'au sentier multifonctionnel situé tout juste à l'est de l'adresse 310, boulevard du Plateau, afin de permettre l'utilisation par les cyclistes;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement implique d'interdire le stationnement sur le côté sud de la rue de Bruxelles entre le sentier multifonctionnel situé au sud de l'adresse 19, rue de Bruxelles, et la rue de l'Atmosphère pour établir une voie cyclable protégée;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement implique la fermeture d'une portion de la rue de Bruxelles aux abords du Parc central pour l'installation de kiosques et la tenue d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents des rues concernées par les fermetures et les interdictions de stationnement seront avisés de la tenue de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à bien cette activité, l'obtention de matériel appartenant à la Ville de Gatineau sera nécessaire :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la réalisation de l'événement Cyclovia sur une section du boulevard du Plateau et de la rue de Bruxelles le 8 ou le 9 juillet 2023 avec :
  - la fermeture d'une des deux voies de circulation automobile sur le côté nord du boulevard du Plateau, entre la rue de l'Atmosphère (intersection est) et le boulevard des Grives;
  - l'interdiction de stationnement sur le côté nord du boulevard Plateau, à partir de la rue de l'Atmosphère (intersection est) jusqu'au sentier multifonctionnel situé tout juste à l'est de l'adresse 310 boul. du Plateau;
  - l'interdiction de stationnement sur le côté sud de la rue de Bruxelles, entre le sentier multifonctionnel situé au sud de l'adresse 19, rue de Bruxelles et la rue de l'Atmosphère;
  - la fermeture d'une portion de la rue de Bruxelles aux abords du Parc central.
- autorise la réalisation de l'événement Cyclovia selon les conditions suivantes :
  - préparer un plan de signalisation et le soumettre à la Ville pour approbation avant la tenue de l'événement;
  - assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation « rue barrée » à chaque extrémité de la rue;
- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- distribuer une lettre aux résidents situés dans la zone d'activités les informant des fermetures de rue;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- autorise le prêt de matériels, tel que des bacs pour la collecte des matières compostables, recyclables et des ordures, un podium, un panneau d'exposition, des tables à MOBI-O pour l'organisation de cet événement.

Adoptée

CE-2023-500

**SOUSSION 2023 SP 213 - SERVICE D'ARROSAGE D'ARBRES ET D'AMÉNAGEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lafleur de la Capitale, 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour le service d'arrosage et d'entretien d'arbres, pour la saison estivale 2023, pour un montant total approximatif de 102 615,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
	<b>TAXES</b>	
	<b>INCLUSES</b>	
02-39420-521	25 000,00 \$	Recouvrables de tiers (MTMDET)–Autres travaux - Entretien des infrastructures
02-71435-521	77 615,19 \$	Projet de verdissement de l'île de Hull

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-501

**SOUSSION 2023 SP 161 - ACHAT DE FAUCHEUSES ET TRACTEUR AVEC TONDEUSE ET ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme Carrière & Poirier Équipement LTD, 5024, County RD 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la fourniture de deux faucheuses et d'un tracteur avec tondeuse et équipements pour un montant total de 137 032,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30931-011-67404	45 034,39 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Tondeuse tri-deck - 2021r610
18-23002-008-67405	11 653,61 \$	Tp-11-008 - Véhicules en ajout ou besoins spécifiques peva - Faucheuse
18-23002-004-67406	68 441,35 \$	Tp-11-008 véhicules en ajout ou besoins spécifiques env - Tracteur gazon
04-13493	5 959,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 944,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

**CE-2023-502**

**SOUSSION 2023 SP 207 - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco Entretien ménager d'immeubles inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager du centre sportif de Gatineau, basé sur les taux horaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif pour deux ans de 1 148 995,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux ans à compter du 5 juillet 2023 avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les taux horaires seront alors indexés selon l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2024 à 2026 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71168-533-67392	248 694,84 \$	Centre sportif - Activités récréatives – Programme conciergerie
04-13493	12 209,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 851,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-503

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - RE-SOURCE INTÉGRATION - 312, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Re-Source Intégration a obtenu le 25 février 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 312, rue Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Re-Source Intégration a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 312, rue Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Re-Source Intégration pour l'immeuble situé au 312, rue Saint-Louis.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-504

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21, ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	49 246.75 \$	29 mai au 02 juin 2023
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	900 452.52 \$	29 mai au 02 juin 2023
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	1 107.78 \$	29 mai au 02 juin 2023
Liste des embauches numéro 21	Embauche du personnel temporaire	759 733.09 \$	21 au 27 mai 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-505

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816-3-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2017 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES Y INCLUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'AUGMENTER LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 24 de la *Charte de la Ville de Gatineau*, le comité exécutif peut adopter un règlement, dans la mesure permise par le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité exécutif intérieur de la Ville dans le but de déléguer tout pouvoir du comité exécutif à tout fonctionnaire ou employé de la Ville et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif désire déléguer à certains fonctionnaires de la Ville de Gatineau des pouvoirs y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, n'a pas été actualisé depuis 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 816-3-2023 vise à clarifier certains articles pour permettre une plus grande flexibilité et agilité et standardiser certaines actions. À l'instar de réflexions similaires menées au sein des grandes villes du Québec, il prévoit plus spécifiquement l'augmentation du pouvoir de dépenses du directeur général et des directeurs généraux adjoints et l'ajustement des pouvoirs délégués au directeur du Service des Affaires juridiques au directeur du Service des Ressources humaines :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le Règlement numéro 816-3-2023 modifiant le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau dans le but d'augmenter les dépenses autorisées.

Adoptée

CE-2023-506

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARIO DESFORGES À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER AUX PROJETS SPÉCIAUX - DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX, DU BUREAU DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS D'UNE DURÉE DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense associée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller aux projets spéciaux – Développement des réseaux, du Bureau de la planification des actifs et des investissements d'une durée de trois ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Mario Desforges à un surcroît de travail à titre de conseiller aux projets spéciaux – Développement des réseaux, du Bureau de la planification des actifs et des investissements d'une durée de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire des honoraires professionnels du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-507

**SOUSSION 2023 SP 137 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU CHEMIN PERRY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour les services professionnels offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection du chemin Perry » dans le secteur Aylmer, pour un montant total de 223 184,55 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mars 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-120-67407	71 329,03 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 21-3053 – Honoraires professionnels - Chemin Perry (Eardley à Boucher)
06-30912-116-67408	132 468,21 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 22-3036 – Honoraires professionnels - Chemin Perry
04-13493	9 705,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 681,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-508

**SOUSSION 2022 SP 504 - SERVICE D'ÉLECTRICIEN POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION - DIVERS SERVICES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lamarche électrique Québec inc., 700-35, rue de Villebois, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour la fourniture de service d'électricien pour travaux d'entretien et de réparation sur la base des taux horaires et prix inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 521 782,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Objet 532- plusieurs édifices	385 545,67 \$	Service des travaux publics
Objet 532- plusieurs édifices	21 667,04 \$	Service de l'eau et matières résiduelles
Objet 419	82 848,11 \$	Service arts, culture et lettres – plusieurs évènements
Par projet	31 721,60 \$	Service des infrastructures et des projets

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

**CE-2023-509**

**AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'UNE DURÉE PRÉVISIBLE DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 325 707 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur en développement des communautés, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés d'une durée prévisible de trois ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre de coordonnateur en développement des communautés, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés d'une durée prévisible de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-510

**SOUSSION 2023 SP 210 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU SYSTÈME DE CAPTAGE DE BIOGAZ ET DE LIXIVIAT - ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Biothermica Technologies inc., 426, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2L 1J6, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réfection du système de captage de biogaz et de lixiviat de l'ancien lieu d'enfouissement du site Cook pour un montant approximatif de 549 027,47 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-23023-003-67409	501 335,26 \$	Site Cook - Réfection du système de captation du t23-1002 – Honoraires professionnels - Équipements lixiviat
04-13493	23 875,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 816,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2023.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif